

APPENDICE 9

RESUME EXECUTIF : THON MIGNON (2024)

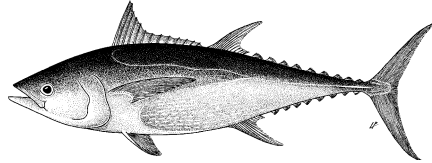


TABLEAU 1. État du thon mignon (*Thunnus tonggol*) de l'océan Indien

Zone ¹	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2023 ³
Océan Indien	Captures 2024 ² (t)	148 681	35%
	Captures annuelles moyennes (2020-2024) (t)	136 857	
	RMD (t) (IC 80%)	133 000 (108 000-165 000)	
	F _{RMD} (IC 80%)	0,31 (0,22 – 0,44)	
	B _{RMD} (t) (IC 80%)	433 000 (272 000 – 690 000)	
F _{actuelle} /F _{RMD} (IC 80%)	1,05 (0,84 – 2,31)		
B _{actuelle} /B _{RMD} (IC 80%)	0,96 (0,44 – 1,19)		

¹Délimitations du stock définies par la zone de compétence de la CTOI ;

² Proportion des captures entièrement ou partiellement estimées pour 2024 : 6,8%;

³ 2021 est la dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour l'évaluation.

Code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{RMD} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{RMD} ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F _{année} /F _{RMD} > 1)	35%	25%
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F _{année} /F _{RMD} ≤ 1)	23%	17%
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock n'a été réalisée pour le thon mignon en 2025. Les résultats se basent donc sur les résultats de l'évaluation conduite en 2023 qui étudiait plusieurs méthodes limitées en données, dont les modèles C-MSY, OCOM et JABBA (basés sur les données allant jusqu'en 2021). Ces modèles ont produit des estimations du stock qui ne sont pas radicalement divergentes car ils partageaient des dynamiques et hypothèses similaires. Le modèle C-MSY a été étudié de façon plus approfondie et est donc utilisé pour obtenir les estimations de l'état du stock. L'analyse utilisant C-MSY indique que le stock est actuellement exploité à un taux dépassant F_{RMD} ces dernières années, et qu'il semble se situer au-dessous de B_{RMD} et au-dessus de F_{RMD} (35% des scénarios plausibles des modèles) (**Fig. 2**). Les captures entre 2017 et 2021 étaient légèrement supérieures au RMD mais ont régulièrement diminué à partir de 2012 pour atteindre moins de 113 000 t en 2019 (**Fig. 1**). Le ratio de F₂₀₂₁/F_{RMD} est inférieur aux estimations précédentes et le ratio de B₂₀₂₁/B_{RMD} était supérieur aux années précédentes. L'analyse utilisant le modèle OCOM est plus pessimiste et l'analyse utilisant le modèle JABBA, intégrant

les indices de PUE du filet maillant, est plus optimiste. Le modèle JABBA n'était toutefois pas en mesure d'estimer la capacité de charge avec un certain degré de certitude sans des contraintes de distribution a priori additionnelles, indiquant que la PUE n'est pas informative ou est contradictoire aux données de captures. Alors que la structure du stock précise du thon mignon reste peu claire, des récentes recherches (IOTC-2020-SC23-11_Rev1) apportent de fortes preuves d'une structure de la population de thon mignon dans la zone de compétence de la CTOI, identifiant au moins 3 populations génétiques. Cela augmente l'incertitude dans l'évaluation qui part actuellement du principe d'un seul stock de thon mignon. En se fondant sur l'évaluation C-MSY, le stock est considéré à la fois comme **surexploité** et **faisant l'objet de surpêche** (Tableau 1 ; Fig. 1). Toutefois, l'évaluation utilisant la méthode fondée uniquement sur les captures fait l'objet d'une grande incertitude et est fortement influencée par plusieurs hypothèses des distributions à priori.

Perspectives. Des incertitudes considérables demeurent quant aux prises totales de thon mignon de l'océan Indien. L'augmentation des prises annuelles jusqu'à un maximum en 2012 a accru la pression sur le stock de thon mignon de l'océan Indien, même si la tendance de captures s'est inversée depuis lors. Comme indiqué en 2015, la fidélité apparente du thon mignon à des zones/régions particulières constitue une source d'inquiétude car une surpêche dans ces zones peut mener à un épuisement localisé. Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prises par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par tailles, l'étude d'approches alternatives pour estimer l'abondance (par ex. marquage-récupération de spécimens étroitement apparentés, CKMR) et s'attacher à mieux comprendre la structure du stock et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).

Avis de gestion. Les captures de 2023 se situaient au-dessus du RMD estimé et le taux d'exploitation a augmenté ces dernières années faisant suite à un déclin de l'abondance. Malgré de grandes incertitudes, cela suggère que le stock est pêché au-delà des niveaux du RMD et des captures supérieures ne pourront pas être soutenues. Une approche de précaution de gestion est recommandée.

Il convient de noter également les points suivants :

- Le Rendement Maximum Durable pour l'océan Indien est estimé à 133 000t, avec une fourchette comprise entre 108 000 t et 165 000 t, et les niveaux de capture devraient donc être réduits à l'avenir afin de ramener le stock dans le quadrant vert.
- Points de référence limites : la Commission n'a pas adopté de points de référence limites pour les thons néritiques relevant de son mandat.
- Des travaux complémentaires sont nécessaires pour améliorer la fiabilité des séries de captures. Les prises déclarées devraient être vérifiées ou estimées, grâce aux connaissances des experts sur l'historique des diverses pêcheries ou par le biais de méthodes statistiques d'extrapolation.
- Une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock au moyen de modèles d'évaluation de stock intégrés.
- Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prise par unité d'effort (PUE) des principales flottilles (R.I. Iran, Indonésie, Pakistan, Sultanat d'Oman et Inde), les compositions par tailles et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).
- Les informations soumises par les CPC en ce qui concerne les prises totales, la capture et effort et les données de tailles des thons néritiques sont limitées, en dépit de l'obligation de les déclarer. En ce qui concerne les prises de 2022 (année de référence

2021), 27,2% des prises totales de thon mignon ont été entièrement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI, ce qui augmente l'incertitude des évaluations de stock utilisant ces données. C'est pourquoi l'avis de gestion à la Commission inclut la nécessité que les CPC respectent les exigences de la CTOI en matière de données, conformément aux Résolutions [15/01](#) et [15/02](#).

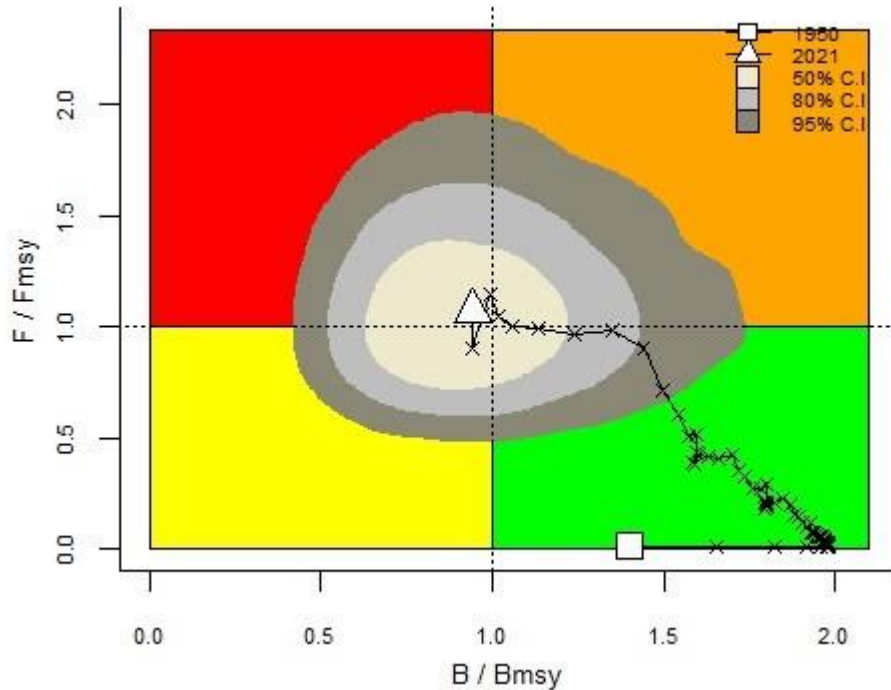


Fig. 1. Diagramme de Kobe de l'évaluation C-MSY pour le thon mignon de l'océan Indien. Le diagramme de Kobe présente les trajectoires (médiane) de la gamme des trajectoires plausibles du modèle incluses dans la formulation de l'avis de gestion final. Les lignes de contour ombrées représentent les intervalles de confiance de 50%, 80% et 95% de l'état du stock estimé en 2021.

Aperçu des pêcheries

- **Principales pêcheries (captures annuelles moyennes 2020-2024)** : le thon mignon est capturé au filet maillant (62,9%), suivi de la ligne (15,8%) et de la senne (12,1%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 9,1% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).
- **Principales flottilles (captures annuelles moyennes 2020-2024)** : la plupart des captures de thon mignon sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (39,1%), suivi de l'Indonésie (23,2%) et du Sultanat d'Oman (20,6%). Les 21 autres flottilles capturant le thon mignon ont contribué à hauteur de 17% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 3**).

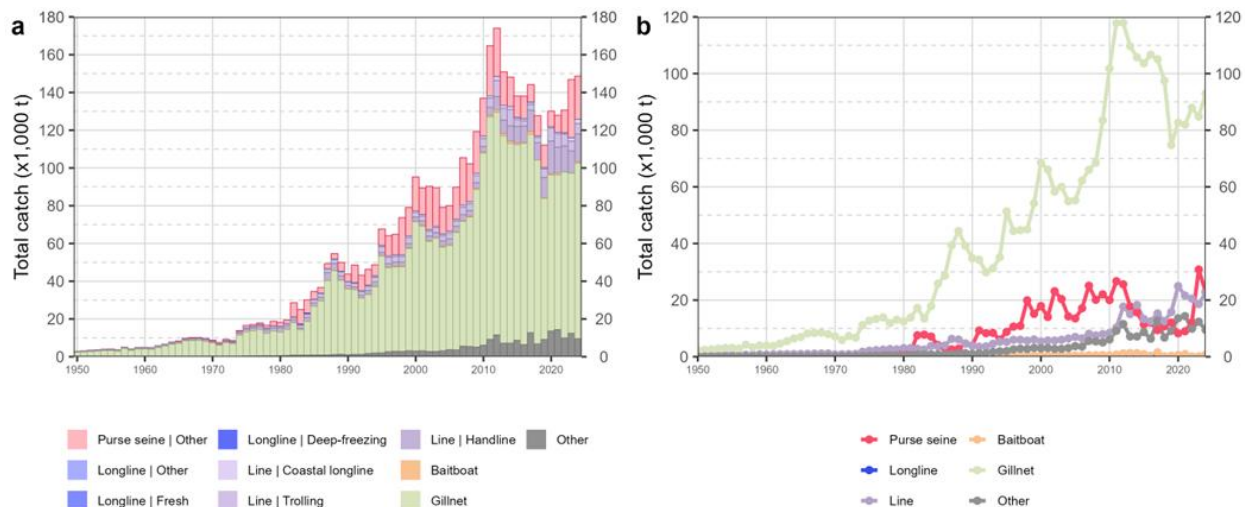


Fig. 2. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (t) par groupe de pêcheries pour le thon mignon au cours de la période 1950-2024

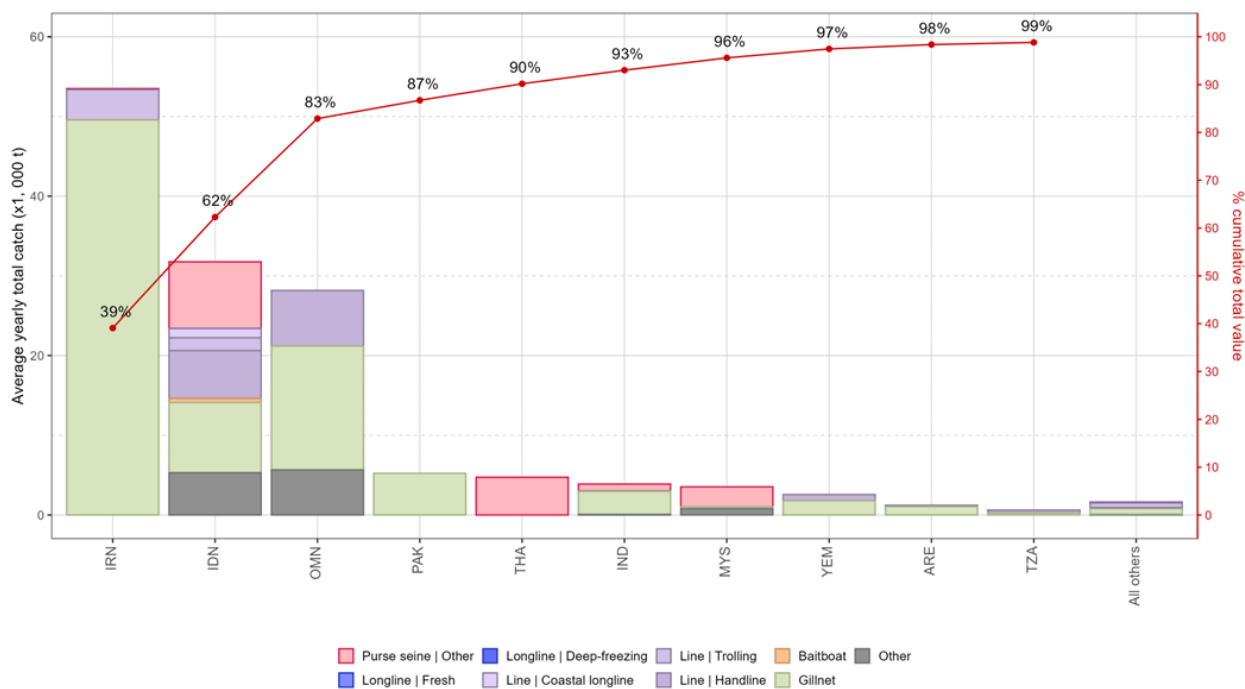


Fig. 3. Captures annuelles moyennes (t) de thon mignon, par flottille et pêcherie, entre 2020 et 2024, indiquant les captures cumulées par flottille